

LIVRET D'ACCUEIL

**Master Economie des
Organisations**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Responsables pédagogiques :

Mention : Carole BRUNET,
bât. D bureau D114 ; carole.brunet@univ-paris8.fr

Economie managériale, Droit des projets publics et privés (EMD3P) : Raphaël GIRAUD,
bât. D bureau D113 ; raphael.giraud@univ-paris8.fr

Economie sociale, solidaire et innovante (ESSI) : Carole BRUNET
bât. D bureau D114 ; carole.brunet@univ-paris8.fr

Gestionnaires de scolarité :

Bât D, bureau 107
master.ecoges@univ-paris8.fr

Gestionnaire du M1 : Anabelle JEANNY

Horaire d'ouverture du bureau:
-Lundi, mardi de 9h30h à 12h – 14h à 16h
-Vendredi de 9h30 à 12h
Tél. 01 49 40 72 59
anabelle.jeanny@univ-paris8.fr

Gestionnaire du M2 : Thomas SERIN

Horaires d'ouverture du bureau :
Mardi et jeudi de 10h à 12h – 14h à 16h
Tél. 01 49 40 72 66
thomas.serin02@univ-paris8.fr

Site Internet : <http://www.ufr-aes-ecoges.univ-paris8.fr/>

UFR AES - économie et gestion (AES-EG)

Direction de l'UFR : M. LEVY (bureau D 108)

thierry.levy02@univ-paris8.fr

Coordination de l'UFR : Mme Marie-Line CHEMIN (bureau D 110)

coordination.aes-ecoges@univ-paris8.fr

Responsabilités des stages M1 et M2 :

Economie managériale, Droit des projets publics et privés (EMD3P) : Raphaël GIRAUD
Economie sociale, solidaire et innovante (ESSI) : Carole BRUNET

Membres du jury :

Carole Brunet
Clément Carbonnier
Raphaël Giraud (Président du jury)
Marie-Jo Louer
Philippe Maingault
Patrick Vassallo

IMPORTANT

- Toutes les informations sont envoyées par le secrétariat sur les adresses étudiantes Paris 8 : pensez à l'activer (<http://compte-numerique.univ-paris8.fr/> ou <http://www.univ-paris8.fr> => et la consulter régulièrement.

- Consultez régulièrement les tableaux d'affichage, devant le bureau 107
- Consultez régulièrement le site internet : <http://www.ufr-aes-ecoges.univ-paris8.fr>:

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le master mention Economie des Organisations vise à donner aux étudiants une formation approfondie en sciences économiques, et contient une importante dimension pluridisciplinaire (droit, sociologie etc.). La formation, à la fois théorique et professionnelle, fournit des outils et des connaissances précises pour analyser le fonctionnement des organisations et de leur environnement.

Le parcours Economie Managériale et Droit des Projets Publics et Privés (EMD3P) répond à un besoin fort des collectivités locales et des entreprises qui travaillent sur des projets de développement économique et social se situant à l'interface entre le secteur public et le secteur privé et qui ont besoin de personnels maîtrisant l'aspect managérial et économique, mais également l'aspect juridique (dans le cadre d'appels d'offres), de la coordination et de la conduite de ce type de projets, tant au niveau local, que régional et national. Ce parcours vise donc à apporter aux étudiants l'expertise économique, managériale et juridique nécessaire à cet objectif. Il a pour spécificité d'adopter une approche pluridisciplinaire, à cheval entre droit et économie, formant des professionnels maîtrisant le cadre juridique et les outils de gestion de la conduite de projets publics et privés. Il est conçu en partenariat étroit avec le master de droit public de Paris 8, dont le parcours « Droit et économie publics des affaires » est construit en miroir : les étudiants des deux masters suivront une partie des cours d'économie et gestion et une partie des cours de droit ensemble.

Le parcours Economie sociale et solidaire et innovante (ESSI) répond à un besoin de compétences d'encadrement, de direction ou de portage/responsabilité de projets dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Il s'inscrit dans un ancrage territorial fort, et dans de nombreux partenariats avec des institutions ou des professionnels du secteur (notamment via des conventions avec la Chambre régionale de l'ESS de l'Ile-de-France, la Chambre des associations, ou Plaine Commune). Les expériences des étudiants en matière d'ESS et de pratiques innovantes sont également favorisées par leur participation à la junior coopérative de l'université. Le parcours ESSI forme ainsi des cadres et des dirigeants ayant une solide connaissance du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et des politiques publiques, couplée à la compréhension des enjeux contemporains en matière de transition économique, écologique et sociale. Des compétences dans le domaine du management et du financement de projet social et solidaire, indispensables pour l'exercice de métiers à responsabilités dans le secteur de l'ESS complètent le bagage des étudiants formés dans le parcours.

FORMATION CONTINUE

Quel que soit votre statut (salarié, demandeur d'emploi, professionnel libéral...) ce diplôme peut être suivi en formation continue. Conseils pour le financement, devis et suivi administratif auprès de la Direction de la formation au 01 49 40 70 70 - info-df@univ-paris8.fr ou sur www.fp.univ-paris8.fr

ALTERNANCE

La 2^{de} année du parcours Economie Sociale, Solidaire et Innovante (ESSI) du master peut être suivie en contrat de professionnalisation (moins de 26 ans ou demandeur d'emploi de plus de 26 ans) et en contrat d'apprentissage (moins de 30 ans).

Plus d'informations sur l'alternance en consultant le site www.fp.univ-paris8.fr ou par mail à alternance@univ-paris8.fr

CALENDRIERS 2020-2021¹

MASTER 1

	DATES
REUNION DE PRE-RENTREE	15/09
ENSEIGNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE	DU 21/09 AU 05/12/2020
PAUSE PEDAGOGIQUE	SEMAINE DU 26/10
REVISIONS, RATTRAPAGES	SEMAINE DU 07/12/20
EXAMENS DU SEMESTRE 1 (SESSION 1)	SEMAINE DU 14/12/20
ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2	DU 04/01 AU 13/03/2021
REVISIONS, RATTRAPAGES	SEMAINE DU 15/03/21
EXAMENS DU SEMESTRE 2 (SESSION 1)	SEMAINE DU 22/03/21
DEBUT DE LA PERIODE DE STAGES	29/03/21
EXAMENS DU SEMESTRE 1 (SESSION 2)	SEMAINE DU 17/05/21
EXAMENS DU SEMESTRE 2 (SESSION 2)	SEMAINE DU 25/05/21
SOUTENANCE STAGES SESSION 1	FIN JUIN/DEBUT JUILLET
SOUTENANCE STAGES SESSION 2	DEBUT SEPTEMBRE

MASTER 2 ESSI

	DATES
POSSIBILITES DE COURS INTENSIFS	SEMAINE DU 7/09
REUNION DE PRE-RENTREE	09/09
ENSEIGNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE	DU 14/09 AU 07/11/2020
REVISIONS, RATTRAPAGES	SEMAINE DU 09/11/20
EXAMENS DU SEMESTRE 1 (SESSION 1)	SEMAINES DU 16/11 ET DU 23/11
ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2	DU 30/11/20 AU 30/03/21 (SAUF VACANCES)
REVISIONS, RATTRAPAGES	SEMAINE DU 01/02/21
EXAMENS DU SEMESTRE 2 (SESSION 1)	SEMAINES DU 8/02 ET DU 15/02
DEBUT DE LA PERIODE DE STAGES	22/02/21
EXAMENS DU SEMESTRE 1 (SESSION 2)	SEMAINE DU 17/05/21
EXAMENS DU SEMESTRE 2 (SESSION 2)	SEMAINE DU 25/05/21
SOUTENANCE STAGES SESSION 1	PREMIERE QUINZAINE DE SEPTEMBRE
SOUTENANCE STAGES SESSION 2	30/09-15/10 (DATE LIMITE)

¹ Ces calendriers sont susceptibles de modifications à la marge au cours de l'année

MASTER 2 EMD3P

	DATES
REUNION DE PRE-RENTREE	09/09
ENSEIGNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE	DU 14/09 AU 28/11/2020
PAUSE PEDAGOGIQUE	SEMAINE DU 26/10
REVISIONS, RATTRAPAGES	SEMAINE DU 30/11/20
EXAMENS DU SEMESTRE 1 (SESSION 1)	SEMAINE DU 07/12/20
ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2	DU 14/12/20 AU 13/02/2021 (SAUF VACANCES)
REVISIONS, RATTRAPAGES	SEMAINE DU 15/02/21
EXAMENS DU SEMESTRE 2 (SESSION 1)	SEMAINE DU 22/02
DEBUT DE LA PERIODE DE STAGES	01/03/21
EXAMENS DU SEMESTRE 1 (SESSION 2)	SEMAINE DU 17/05/21
EXAMENS DU SEMESTRE 2 (SESSION 2)	SEMAINE DU 25/05/21
SOUTENANCE STAGES SESSION 1	PREMIERE QUINZAINE DE SEPTEMBRE
SOUTENANCE STAGES SESSION 2	30/09-15/10 (date limite)

DESCRIPTION DU PARCOURS ESSI

Le parcours Economie sociale, solidaire-et innovante (ESSI) s'inscrit dans la filière ESS de l'université Paris 8 et s'articule avec les dispositifs de coopératives éphémères, le développement d'une Junior coopérative, et avec l'incubateur ESS porté dans le cadre du Poste-Source, Centre Numérique d'Innovation Sociale de Paris 8. L'université entend ainsi favoriser l'engagement des étudiants dans le cadre universitaire, leur formation et l'acquisition de compétences spécifiques liées au développement de projet à impact social dans le cadre coopératif et associatif, le développement de leur réseau professionnel, et la constitution d'un véritable tissu d'échanges entre les acteurs socio-économiques du territoire, notamment dans le cadre des projets d'établissement et du territoire.

Le parcours ESSI forme des cadres et des dirigeants ayant une solide connaissance du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et des politiques publiques, ainsi qu'une compréhension des enjeux contemporains en matière de transition économique, écologique et sociale, qui sont au cœur de l'activité des organisations de l'ESS. Des compétences dans le domaine du management et du financement de projet social et solidaire, indispensables pour l'exercice de métiers à responsabilités dans le secteur de l'ESS font également partie de la formation délivrée dans le parcours et sont mises en pratique lors des expériences professionnelles et de la construction de projets concrets. Les étudiants issus du parcours ESSI pourront intégrer des organisations privées, en particulier les structures historiques de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations) ainsi que des entreprises sociales, ou des entreprises classiques soucieuses de leur démarche Responsabilité sociale des entreprises (RSE), mais aussi des collectivités ou des institutions publiques.

Le parcours ESSI vise des métiers tels que : entrepreneur/porteur de projet solidaire et/ou social, responsable d'une structure de l'Économie Sociale et Solidaire ; responsable Emploi/Formation d'une structure de l'Économie Sociale et Solidaire,

responsable ou chargé de mission, responsable ou chargé de projet, chargé de développement économique et social, chargé d'étude socio-économique. Le parcours ESSI ouvre également aux métiers de l'enseignement et de la recherche, et peut notamment être prolongé par la réalisation d'un doctorat (financement de trois ans sur contrat doctoral ou convention industrielle de formation par la recherche).

M1 Semestre 1 : 10 semaines de cours de fin septembre à fin novembre (+ révisions et examens)

	ECTS		ECTS	Volume horaire
UE 1 Fondements de l'ESS	8	ESS et coopération éco (Coop'en 8)	2	15
		Formes économiques et juridiques de l'ESS	2	15
		Théorie et applications de la justice sociale	4	30
UE2 Environnement économique	12	Economie et interventions des collectivités locales	4	30
		Economie publique et développement durable	4	30
		Economie des institutions et des organisations	4	30
UE3 Préparation Professionnalisation	10	Conférences professionnelles	3	24
		Séminaire de préparation stage et mémoire	3	21
		Management de projets	4	30
	30		30	225

M1 Semestre 2: 10 semaines de cours de début décembre à fin mars (+ révisions et examens)

UE1 Economie et innovation sociales	6	Entrepreneuriat et innovation sociale	3	30
		Protection sociale	3	30
UE2 Fonction employeur	4	Droit social	2	15
		Gouvernance et démocratie économique	2	15
UE 3 Travail et modèles économiques	6	Economie du travail et politiques de l'emploi	3	30
		Nouveaux modèles économiques	3	30
UE4 Enseignements transversaux	4	EC libre	2	30
		Anglais	2	30
UE 5 Professionnalisation	10	Mémoire de fin d'études	8	
		Expérience professionnelle	2	
	30		30	210

M2 Semestre 3 : 8 semaines de cours de mi-septembre à fin novembre (+ révisions et examens)

UE 1 Théories de l'ESS	18	Economie politique de l'ESS	5	24
		Finance solidaire	5	24
		Méthodologie et statistique de l'ESS	4	24
		EC libre sur l'université	4	24
UE 2 Conduite de projets ESS	12	Diagnostic territorial	4	24
		Méthodes de choix et de direction de projets	4	24
		Communication solidaire	4	24
	30		30	168

M2 Semestre 4 : 7 semaines de cours de début décembre à fin février (+ révisions et examens)

UE 1 Politiques publiques et ESS	4	Politiques de développement de l'ESS	2	30
		Politiques d'insertion	2	30
UE 2 Outils pour les OESS	6	Financement de projets sociaux et solidaires	2	21
		Evaluation socio-économique des projets	2	30
		Comptabilité et fiscalité des OESS	2	21
UE 3 Préparation professionnalisation	5	Projet tuteurés	3	21
		Anglais	2	21
UE4 Professionnalisation	15	Mémoire de fin d'études	12	
		Expérience professionnelle	3	
	30		30	174

DESCRIPTION DU PARCOURS EMD3P

Le **parcours EMD3P** est spécialisé dans la formation des étudiants souhaitant travailler dans la coordination, la conduite et le management des projets de développement économique et social des organisations publiques, territoriales et privées à la fois aux niveaux local, régional et européen. Il prépare les étudiants à assumer des activités de conseil en organisation et de gestion de projet dans les collectivités locales comme dans les structures privées. Il prépare aussi aux métiers de cadres administratifs dans la fonction publique territoriale chargés plus particulièrement du développement économique et social.

Les étudiants issus du *parcours EMD3P* pourront ainsi intégrer diverses structures comme des cabinets de conseil et des organismes d'études, des entreprises publiques ou privées, des collectivités territoriales en charge de l'emploi, de la formation et du développement territorial, des associations de formation et de préparation à l'emploi.

Les métiers correspondants sont notamment : chargé d'études, chercheur, enseignant; chargé de développement économique et social; animateur ou coordonnateur des politiques et des projets territoriaux; chargé d'un projet ou d'un programme socio-économique; chargé d'études au sein d'une administration, d'une grande entreprise ou d'un cabinet de conseil; conseiller en intervention territoriale ou responsable de l'action sociale; coordonnateur d'un programme européen; chargé d'études au sein d'administrations économiques; chargé d'études au sein de bureaux d'études économiques; chargé d'études au sein de grandes entreprises, de banques et d'organismes nationaux et internationaux.

M1 Semestre 1 : 10 semaines de cours de fin septembre à fin novembre (+ révisions et examens)

	ECTS		ECTS	Volume horaire
UE 1 Environnement juridique des projets 1 <i>(2 EC au choix parmi 3)</i>	8	Droit des services publics	4	30
		Droit des contrats publics	4	30
		Droit des fonctions publiques	4	30
UE2 Environnement économique des projets 1 <i>(2 EC au choix parmi 3)</i>	12	Management de projets	4	30
		Economie et intervention des collectivités locales	4	30
		Economie publique et développement durable	4	30
		Economie des institutions et des organisations	4	30
UE3 Préparation Professionnalisation	10	Conférences professionnelles	3	24
		Séminaire de préparation stage et mémoire	4	21
		Anglais	3	30
	30		30	225

M1 Semestre 2: 10 semaines de cours de début décembre à fin mars (+ révisions et examens)

UE 4 Environnement juridique des projets 2 <i>(2 EC au choix parmi 3)</i>	6	Droit de l'environnement	3	30
		Droit des collectivités territoriales	3	30
		Droit du numérique	3	30
UE 5 Environnement économique des projets 2 <i>(2 EC au choix parmi 3)</i>	4	Politique économique	3	30
		Analyse financière	3	30
		Stratégie de management	3	30
UE 6 Travail et modèles économiques	8	Economie du travail et politiques de l'emploi	3	30
		Nouveaux modèles économiques	3	30
		EC libre	2	30
UE 7 Professionnalisation	10	Mémoire de fin d'études	8	
		Expérience professionnelle	2	
	30		30	210

M2 Semestre 3 : 8 semaines de cours de mi-septembre à fin novembre (+ révisions et examens)

UE 1 Environnement juridique des projets 3 <i>(4EC au choix parmi 5)</i>	16	Droit de la commande publique	4	30
		Droit de la concurrence et de la régulation	4	30
		Fiscalité des affaires publiques	4	30
		Droit des aides publiques	4	30
		Evaluation des politiques publiques	4	30
UE2 Environnement économique des projets 3 <i>(2 EC au choix parmi 4)</i>	14	Méthodes de choix et de direction de projets	4	24
		Evaluation socio-économique des projets	4	24
		Diagnostic territorial	3	24
		Analyse économique des décisions publiques	3	24
		Financement de projets	3	24
		Economie de la concurrence et de la régulation	3	24
	30		30	216

M2 Semestre 4 : 7 semaines de cours de début décembre à fin février (+ révisions et examens)

UE 3 Analyse et gestion de projets	6	Analyse des projets et études de cas	3	21
		Gestion financière des projets	3	21
UE 4 Enseignements transversaux	6	EC Libre sur l'université	2	21
		Anglais	2	21
		Communication (dont outils web) (30h)	2	30
UE4 Professionnalisation	18	Mémoire de fin d'études	15	
		Expérience professionnelle	3	
	30		30	114

CONTROLE DES CONNAISSANCES, JURY ET DIPLOMES

Les enseignants vous informeront des modalités de contrôle des connaissances et des modalités d'évaluation des soutenances.

Session d'examen

Deux sessions d'examens sont prévues durant chaque année universitaire.

La session 1 comprend les examens organisés au 1^{er} semestre et au 2^{ème} semestre.

La session 2, dite session de rattrapage sous forme d'examens terminaux, est organisée après la tenue des jurys de session 1, pour les enseignements du 1^{er} et 2nd semestre.

Modalités pour passer la session 2

L'accès à la session 2 est possible pour tout étudiant n'ayant pas validé ou compensé un EC à la première session.

La meilleure note des deux sessions est prise en compte pour la délibération du jury de session 2.

Pour les étudiants qui, dans le cadre de la session 1, peuvent prétendre à l'acquisition d'un EC par compensation, l'accès à la session 2 pour celui-ci est possible dans la limite de 5 EC à condition d'avoir transmis au jury de session 1 et avant sa tenue une demande de renonciation à la compensation.

Cela entraîne de facto pour l'étudiant l'impossibilité de pouvoir valider son année dans le cadre de la session 1.

Modalités de compensation des notes

Il existe trois niveaux de compensation !

- les EC se compensent entre eux au sein d'une même UE
- les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre
- les deux semestres d'une même année d'études se compensent entre eux.

Un étudiant qui a obtenu une note inférieure à 10 sur 20 à un EC en session 1 et qui l'a validé par compensation en obtenant la moyenne à l'UE comprenant cet EC, peut demander à repasser l'examen en session 2 pour améliorer sa moyenne à l'UE et donc sa moyenne à l'année. Dans ce cas, on dit qu'il fait une demande de renonciation à sa note de session 1 (voir remarque plus bas)

Dans ce cas, il renonce à la compensation en session 1 pour cet EC. S'il obtient une meilleure note en session 2, cette note sera prise en compte pour le calcul de la moyenne de l'UE. Dans le cas contraire, il conservera la note obtenue en session 1. Ainsi, la meilleure note des deux sessions sera prise en compte.

Remarque :

Dès lors qu'une UE est validée après délibération du jury de diplôme, elle est capitalisée « à vie ». Il faut par conséquent faire une demande officielle de renonciation **avant l'examen** auprès du jury de diplôme pour être autorisé à repasser une épreuve en session 2.

Si un étudiant a validé une UE composée d'un seul EC alors que sa note est inférieure à 10 sur 20 (l'UE est validée par compensation avec les autres UE du semestre). Il ne peut donc pas demander à repasser l'examen de cet EC. L'EC étant unique dans l'UE, il ne peut pas être compensé au sein de cette UE (exemple : UE de mémoire ne comprenant que l'EC de mémoire).

Attention : l'UE « professionnalisation » ne peut pas être validée avec les autres UE. Cela signifie que les étudiants doivent impérativement avoir obtenu au moins 10/20 au mémoire pour que l'UE soit validée.

Attention

Une seule note manquante ou une seule ABI à une matière empêche la moyenne de se calculer et ne permet donc pas la compensation entre UE et entre semestres.

Délibérations de jury

Le jury de diplôme se réunit à l'issue des examens de la session 1 et de la session 2.

Il peut également se réunir à l'issue du 1^{er} semestre pour se prononcer sur des demandes de passage de niveau ou pour permettre à des étudiants qui ont validé leur licence ou leur master au cours du 1^{er} semestre de retirer leur diplôme sans avoir à attendre la fin de la session 1 en mai ou juin (exemple : un étudiant de M2 qui n'avait plus que le mémoire à soutenir).

Le jury délibère sur l'ensemble des résultats de chaque étudiant, c'est-à-dire sur la capitalisation des crédits ECTS, sur le passage d'une année à l'autre et sur l'obtention des diplômes.

Le jury est souverain pour apprécier toute situation particulière.

Il peut attribuer des points de jury ou modifier des notes pour modifier la moyenne d'une UE, d'un semestre ou la moyenne générale à l'année d'un étudiant.

La composition des jurys doit être portée à la connaissance des étudiants au plus tard un mois avant la tenue du premier jury. La date de tenue des jurys doit être portée à la connaissance des étudiants au moins quinze jours avant le début de la session 1 puis de la session 2.

Le jury est nommé chaque année par la Présidente de l'université sur proposition des composantes et après avis de la CFVU. Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations : des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements.

Remarque :

La soutenance du mémoire ne peut se substituer à la tenue d'un jury. La délibération du jury permettant la délivrance des diplômes doit donc être postérieure à la date limite de soutenance.

Modalités de passage à l'année supérieure :

Si vous avez validé les deux semestres, vous êtes admis (ADM) en année supérieure.

Si vous n'avez pas tous les ECTS sur l'année de M1, la poursuite d'études en M2 se fait à l'appréciation du jury. A la suite de la délibération du jury vous pouvez être soit ajourné (AJ), soit ajourné mais autorisé à continuer (AJAC), soit en crédits (= vous pouvez suivre un nombre limité de cours décidé par le jury).

Le changement de parcours entre le M1 et le M2 est déconseillé du fait des fortes spécificités de chaque parcours.

Délivrance du diplôme

Les diplômes sont gérés par le bureau des diplômes.

Après l'édition des diplômes, le Bureau des diplômes envoie une convocation aux étudiants. Le retrait se fait au Bureau des diplômes.

Si l'étudiant en fait la demande par écrit, son diplôme peut lui être envoyé par voie postale. Dans ce cas, l'étudiant doit fournir une enveloppe cartonnée affranchie au tarif en vigueur pour les courriers recommandés avec accusé de réception.

Contact : 01 49 40 65 85

Bâtiment G, bureau G014

Informations sur la délivrance des diplômes : <https://www.univ-paris8.fr/-Delivrance-de-diplome>

SERVICES UTILES

La Bibliothèque universitaire : espace de travail incontournable, la bibliothèque universitaire (BU) est ouverte toute l'année et met à disposition de nombreux ouvrages et des ordinateurs.

Contact : 01 49 40 69 69

info.bu@univ-paris8.fr

Site internet : <https://www.bu.univ-paris8.fr/>

Horaire d'ouverture :

- Lundi à vendredi : 9h à 20h et samedi : 10h à 17h
- Horaire réduits pendant les vacances de printemps, en juillet et en septembre : lundi à vendredi : 10h à 17h30 et samedis de septembre
- Fermeture durant les congés de Noël et au mois d'août

Le SCUIO-IP : Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants se trouve au bâtiment A salle 347. Tel : 01 49 40 67 15, 01 49 40 67 16 ou 01 49 40 67 17.

Le SCUIO-IP a mis en place un plan d'actions visant à organiser, coordonner et faire fonctionner les activités d'aide à l'insertion tout au long du cursus (conférences métiers, techniques de recherche de stage ou d'emploi etc.). Il a notamment créé le site RESO8 www.univ-paris8.fr/scuio/reso8 (Recherche Emploi Stage et Orientation) qui propose aux étudiants, outre des offres de stages ou d'emploi, des services d'accompagnement en ligne.

Le service universitaire de médecine préventive est situé au bâtiment G (salle G 003).

Pour toute information sur les services présents sur le campus : voir le guide de l'étudiant reçu lors de votre inscription administrative et disponible à l'accueil.